

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 02 septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année pour les 5^{ème} et 6^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Civil et Constructions Durables pour la spécialité Génie Civil et Urbain, sous statut étudiant, les enseignants suivants :

- BOURCIER Alban
- IMANZADEH Saber
- LAPERT Alain
- LE BORGNE Aymeric
- RIVOALEN Elie – *président du jury*

Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 02 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 02 septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année pour les 7^{ème} et 8^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Civil et Constructions Durables pour la spécialité Génie Civil et Urbain, sous statut étudiant, les enseignants suivants :

- AOUES Younes
- BOURCIER Alban
- IMANZADEH Saber
- LAPERT Alain
- LE BORGNE Aymeric
- RIVOALEN Elie – *président du jury*

Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 02 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 02 septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5^{ème} année pour les 9^{ème} et 10^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Civil et Constructions Durables pour la spécialité Génie Civil et Urbain, sous statut étudiant, les enseignants suivants :

- AOUES Younes
- BOURCIER Alban
- IMANZADEH Saber
- LAPERT Alain
- LE BORGNE Aymeric
- RIVOALEN Elie – *président du jury*

Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 02 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA